



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grande distribution

Question écrite n° 106779

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les termes de la loi Galand du 1er juillet 1996 qui avait pour objectif de mettre fin aux pratiques de revente à perte préjudiciables à l'ensemble des professions commerciales et à l'économie et donc de préserver un équilibre entre les différentes formes de commerce. Il souhaite connaître les évolutions depuis juillet 1996, et les conséquences et avantages portés à l'activité du commerce traditionnel et indépendant autrement dénommé « petit commerce ».

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106779

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10499

Question retirée le : 24 avril 2007 (Retrait pour cause de question identique)